

Affectez le solde
de votre taxe
d'apprentissage
à IFP School



Rédigé le 03 juin 2024



2 minutes de lecture



Actualités

Formation et carrières



En versant le **solde de votre taxe d'apprentissage** à IFP School, vous **contribuez activement au développement de l'École** (équipements, classes connectées, financement des innovations pédagogiques, etc.).

Comment verser ?

Cette année, comme en 2023, l'affectation du solde de la taxe d'apprentissage des entreprises se fera via la plateforme SOLTÉA.

? Première étape : assurez-vous que votre compte SOLTéA employeur est bien créé et opérationnel.

Pour vous aider dans vos démarches, ce tutoriel est à votre disposition :

>> <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/aide/tutoriels-video-fonctionnement-plateforme#tuto4>

?Deuxième étape : fléchez votre versement au profit de l'ECOLE NATIONALE DU PETROLE ET DES MOTEURS (code UAI : 0920815L).

Quand verser ?

La campagne 2024 démarrera le 27 mai.

? Retrouvez **l'ensemble des informations** [ici](#). Nous vous invitons également à nous retourner ce **bordereau de soutien** dûment complété.

Contact :

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire : TA-IFPSCHOOL@ifpen.fr

VOUS SEREZ AUSSI INTÉRESSÉ PAR

[IFP School lance un programme Mastère Spécialisé® dédié à l'hydrogène](#)

[Démarez l'année 2024 en force avec nos MOOCs sur l'hydrogène !](#)

Choisissez IFP School comme bénéficiaire du solde de votre taxe d'apprentissage 2024 !

03 juin 2024

Lien vers la page web :